



COSS INFO

Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

Programme «Ma commune et moi»



COSSONAY En mars 2023, la Commune de Cossonay s'associe à la Romande Energie dans le cadre du programme «Ma commune et moi». Ce programme vise à faire bénéficier la population d'un *coaching* en matière de consommation d'énergie et d'impact environnemental en général. Plus que de sensibiliser, il s'agit véritablement d'encourager la prise de mesures concrètes pour réduire ses émissions de CO₂, sa facture d'électricité et augmenter sa qualité de vie.

Pratiquement, le programme, qui commencera le 13 mars et s'étendra sur une durée de six mois, consiste en trois rendez-

vous. Le premier rendez-vous se fait entre un coach expert en durabilité et le foyer. Un bilan carbone est établi et des objectifs d'améliorations sont proposés. Le deuxième rendez-vous est collectif et a lieu dans les locaux de la Commune: les participant(e)s ont l'occasion de se rencontrer, d'échanger, et de partager leurs objectifs et expériences. Le dernier rendez-vous entre le coach et le foyer donne lieu à un bilan sur les actions menées et à une quantification de la réduction de l'empreinte carbone.

Bons résultats à Epalinges

Les trois angles d'amélioration principaux visés par le pro-

gramme concernent le logement, la mobilité, et l'alimentation. D'autres thèmes, tels que la consommation digitale, les finances, ou encore les déchets, peuvent aussi être abordés. Le projet, déjà testé dans la commune d'Epalinges, y a obtenu des résultats positifs: une réduction de 25% de l'impact global des foyers participants a été atteinte.

Ouvert à 40 ménages par an

Le projet est en tout ouvert à 40 ménages participants par année, répartis en deux sessions de 20 ménages sur six mois. Le prix de participation est de CHF 90.-, une partie importante du coût de

ce programme étant subventionnée par la Commune. Pour plus d'informations sur «Ma commune et moi», une adresse mail a été créée: mcem@cossonay.ch. Dès le 1er février, il sera possible de s'inscrire via un formulaire créé spécialement par la Romande Energie, disponible au lien suivant: <http://bitly.ws/zh52>.

La Municipalité encourage la population à participer à ce programme qui offre aux personnes inscrites une opportunité unique d'apporter une contribution concrète à la transition énergétique et climatique avec le soutien et l'accompagnement de personnes compétentes en la matière. ■

COSS INFO



Bulletin d'information officiel de la Commune de Cossonay

EN BREF

Transports MBC ligne 760, nouvel arrêt: Cossonay-Ville, Tannaz

La ligne de bus n° 760 des transports MBC, reliant la gare de Cossonay-Penthalaz à La Sarraz, via Dizy, Chevilly, Moiry et Ferreyres, dispose d'un nouvel arrêt depuis l'entrée en vigueur des nouveaux horaires de transports publics, en décembre dernier. Cet arrêt, dénommé «Cossonay-Ville, Tannaz», se trouve à la hauteur de la place de la Tannaz dans le sens La Sarraz-Cossonay, et quelques mètres avant les escaliers d'accès au cimetière, dans le sens inverse. Ces arrêts, provisoires (avant que des travaux de mise en conformité n'aient lieu vraisemblablement au printemps) sont pour l'heure signalés par un panneau aux couleurs des transports MBC, lequel mentionne aussi l'horaire. Celui-ci est disponible sur le site: www.mbc.ch/lines/MBC_BUS:Line:760.

Conseil communal le 20 février

La prochaine séance du Conseil communal aura lieu lundi 20 février 2023 à 20h15, à la salle du Conseil communal, au deuxième étage de la Maison de Ville. Nous rappelons que ces séances sont publiques. Le détail de l'ordre du jour et les documents y relatifs seront consultables dès le 10 février 2023 sur www.cossonay.ch ou sollicités auprès du Greffe municipal.

Bibliothèque communale fermée durant la semaine des Relâches

La Bibliothèque communale fermera ses portes durant la semaine des «Relâches», soit du 13 au 19 février 2023. Réouverture selon l'horaire usuel, le mardi 21 février 2023.

Protection civile - Test des sirènes

Comme chaque année le premier mercredi du mois de février, les sirènes sont contrôlées sur l'ensemble du territoire helvétique. Ce test aura lieu **mercredi 1er février 2023 de 13h30 à 14h00**.



Chenilles processionnaires

Conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat vaudois, tous les propriétaires, exploitants ou locataires d'une parcelle sont tenus de lutter contre les chenilles processionnaires du pin et d'entreprendre les travaux de destruction de leurs nids, jusqu'au 30 janvier de chaque année. Passé ce délai, et en cas de constat, la Commune peut ordonner ces travaux aux frais des personnes précitées. ■ **LA MUNICIPALITÉ**

Accueil des citoyen(ne)s né(e)s en 2003 et 2004 ayant atteint l'âge de la majorité

Lundi passé au Restaurant du Pré-aux-Moines, les autorités de la Commune de Cossonay accueillait les jeunes citoyen(ne)s ayant atteint l'âge de la majorité en 2021 et 2022. La présence de la volée 21 était bien sûr due à un rattrapage suite à l'annulation de la rencontre il y a deux ans du fait des mesures sanitaires contre le Covid. Sur les cent personnes invitées, dix-huit étaient présentes. Elles ont participé à un amusant quizz «Kahoot!», plate-forme d'apprentissage ludique, avec questionnaire à choix multiples permettant à plusieurs utilisateurs de jouer simultanément. ■

